



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer  
Direction des affaires maritimes**

Paris, le 20 mai 2020

Le directeur des affaires maritimes

Réf : GM1/2020-22

Monsieur le Président  
du Comité national des pêches  
maritimes et des élevages marins  
134, rue Malakoff  
75016 PARIS

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 22 octobre 2019, je vous avais tenu informé des travaux entrepris par la direction des affaires maritimes en vue de la mise en place de la numérisation des documents de la formation professionnelle maritime. Ces travaux comportaient un volet technique sur les applications mobilisées lors du processus de délivrance et un volet réglementaire.

La numérisation, première étape de la dématérialisation de la procédure de délivrance de ces documents, permettra un accès plus facile et sécurisé des marins à leurs documents de formation professionnelle maritime, puisqu'ils les auront toujours à leur disposition. Il n'y aura plus de risque de perte, vol ou destruction. De plus, les délais d'obtention seront réduits en l'absence d'impression et d'envoi par courrier postal. Les erreurs d'adressage seront également supprimées.

Ces travaux sont en voie d'achèvement et rendront opérationnel ce dispositif dès le 26 mai prochain : je tenais à vous en faire part afin que vous puissiez en assurer la diffusion auprès de vos adhérents. Une note jointe à ce courrier vous en précise les modalités techniques.

Le contexte actuel d'état d'urgence sanitaire, s'il ne facilite pas l'information des marins, est toutefois propice à ces changements. En effet, la prorogation de la durée de validité des titres permet aux marins de disposer de plus de temps pour se familiariser avec cette nouvelle procédure. Par ailleurs, la crise actuelle démontre l'intérêt de disposer d'un document numérique directement accessible et non soumis à des aléas extérieurs.

Conscient de l'ampleur de cette évolution, je sais pouvoir compter sur votre soutien pour sensibiliser les marins à la nécessité de créer leur accès personnel au Portail du marin, ainsi que les armateurs, et les inviter à se rapprocher de leurs services de proximité afin de recevoir toutes les explications et toute l'aide dont ils pourraient avoir besoin. Les services y ont été sensibilisés.

Un document de communication sera mis à disposition de tous les professionnels sur le Portail du marin sous forme d'une foire aux questions, ainsi que sur le site du ministère.

Mes services (le bureau de la formation et de l'emploi maritimes) restent par ailleurs à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

*Signé*

**Thierry COQUIL**